

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

- 1.1. Nom du produit : **Liquide nettoyant Kemet, type C70**
- 1.2. Secteur d'utilisation : [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
[SU0] Autres
[PC24] Lubrifiants, graisses, produits de dégagement
- 1.3. Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 164 - 271700
Fax +31 164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison, Belgique : +32 70 245 245
Ditto, France : +33 (0) 1 45 42 59 59

02. Composition/Informations sur les composants

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)

- Aérosol (cat 1) : H222
Liquide inflammable (cat 1) : H224
Irritation de la peau, (cat 2) : H315
STOT SE (cat 3) : H336
Aquatique chronique (cat 1) : H410

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogramme(s) de danger :

Mot de signalement : Danger

Mention d'avertissement : Aérosols 1 : H222 - Aérosol extrêmement inflammable
Liquide inflammable 1 : H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
Irritation de la peau 2 : H315 - Provoque une irritation cutanée
STOT SE : H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Aquatique chronique 1 : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Prévention P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même Après usage
 P261 : Éviter de respirer les vapeurs/aérosols
 P264 : Se laver...soigneusement après manipulation
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage

Conseil de prudence
 - Réponse

: P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P321 : Traitement spécifique (voir l'étiquette)
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes
 P391 : Recueillir le produit répandu.

Conseil de prudence
 - stockage

: P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le Récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 : Garder sous clef
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°

Conseil de prudence
 - élimination

: P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans un centre agréé

2.3. Autres dangers

Éviter les décharges d'électricité statique.
 Peut former des vapeurs/mélanges avec l'air explosif/inflammable.

03. Identification des dangers

3.2. Mélanges CE 1272/2008

Nom chimique	No. Index	No. CAS / No. CE	REACH - No. d'enreg.	Conc. (% w/w)	Classification
Hydrocarbure liquéfié (Liquid petroleum gas)		68476-85-7 / 270-704-2		30-40%	Gaz inflammable 1 H220 Liquide inflam. 1 : H224
Heptane (n-Heptane)	601-008-00-2	142-82-5 / 205-563-8		20-30%	Liquide inflam. 2 : H225 Aspiration tox 1 : H304 Irritant cutané 2 : H315 STOT SE3 : H336 Aquat chron. 1 : H410
Éthanol	603-002-00-5	64-17-5 / 200-578-6		10-20%	Liquide inflam. 2 : H225
Acétone	606-001-00-8	67-64-1 / 200-662-2		1-10%	Liquide inflam. 2 : H225 Irritant oculaire 2 : H319 STOT SE3 : H336

04. Premiers secours

4.1. Descriptions des premiers secours

Inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement à grande eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés.
Ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Irritation des voies respiratoires supérieures, irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Nausées, vomissements. L'inconscience et les convulsions peuvent se survenir.
Contact avec la peau	: Contact prolongé peut provoquer une rougeur, irritation et la sécheresse
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Le produit peut pénétrer dans les poumons en raison de sa faible viscosité et conduire à un développement rapide de très graves lésions pulmonaires par inhalation (garde médicale pendant 48 h). Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion, nausées, vomissements et dépression du système nerveux central.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Traiter selon les symptômes.

Information générale	: En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Garder la victime au chaud et au repos. Retirer les vêtements contaminés. Laver tous les vêtements avant de les réutiliser.
----------------------	--

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique de ce produit peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail. Conservez des personnes loin de dégagement.

Evacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer la zone du déversement abondamment à l'eau.

Absorber avec une matière inerte et absorbante.

Transférer dans des récipients appropriés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 2, 7, 8 et 9 pour de plus amples informations.

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas respirer les gaz, les fumées, les vapeurs, les aérosols.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Formation possible d'un mélange air-vapeur inflammable/explosive pendant utilisation.

Emballage approprié : conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser le cas échéant. Inflammable. Utiliser uniquement comme dirigé pour le nettoyage.

Uniquement pour une utilisation industrielle. Emballage approprié : conteneurs en acier doux.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Acétone	WEL 8-h limite, ppm	: 500	WEL 8-h limite, mg/m3	: 1210
	WEL 15 min limite ppm	: 1500	WEL 15 min limite mg/m3	: 3620
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière inhalable totale	:	poussière inhalable totale	:
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière respirable totale	:	poussière respirable totale	:
Éthanol	WEL 8-h limite, ppm	: 1000	WEL 8-h limite, mg/m3	: 1920
	WEL 15 min limite ppm	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière inhalable totale	:	poussière inhalable totale	:
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière respirable totale	:	poussière respirable totale	:
Heptane (n-Heptane)	WEL 8-h limite, ppm	: 500	WEL 8-h limite, mg/m3	: 2085
	WEL 15 min limite ppm	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière inhalable totale	:	poussière inhalable totale	:
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière respirable totale	:	poussière respirable totale	:
Hydrocarbure liquéfié (Liquid petroleum gas)	WEL 8-h limite, ppm	: 1000	WEL 8-h limite, mg/m3	: 1750
	WEL 15 min limite ppm	: 1250	WEL 15 min limite mg/m3	: 2180
	WEL 8-h limite mg/m3	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière inhalable totale	:	poussière inhalable totale	:
	WEL 8-h limite mg/m3 total	: -	WEL 15 min limite mg/m3	: -
	poussière respirable totale	:	poussière respirable totale	:

WEL = Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition professionnelle)

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante/adéquate dans la zone de travail. Une ventilation mécanique est recommandée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité approuvées. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection anti-éclaboussures, fabriquées et testées conforme EN 166.

Protection de la peau - Protection des mains

Les données concernant le délai de rupture de la matière constitutive du gant et l'épaisseur ne sont pas actuellement disponibles. Contacter le fabricant des gants pour de plus informations.

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques conforme EN 374. La conformité et la durabilité des gants dépendent de matériel et de durée de contact.

Protection respiratoire

Porter un appareil de respiration approprié. Éviter la formation d'aérosols. En cas de brouillards, porter un masque de protection conforme EN149.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Une ventilation par aspiration locale appropriée est requise.

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Aérosol
Couleur	Liquide clair et incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Ne s'applique pas
Point de fusion	Données non disponibles
Point d'ébullition initial	Données non disponibles
Point d'éclair	-10
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas
Pression de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité relative	Ne s'applique pas
Coefficient de partage n-octanol/water	Données non disponibles
Température d'auto-ignition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles
Propriétés explosives	Pas déterminées
Propriétés oxydantes	Données non disponibles
Solubilité	Données non disponibles

9.2. Autres informations

Conductivité	Ne s'applique pas
Tension de surface	Données non disponibles
Groupe de gaz	Données non disponibles
Teneur en benzène	Ne s'applique pas
Teneur en plomb	Ne s'applique pas
COV (composants organiques volatiles)	1000 g/l
Solubilité dans l'eau	Insoluble

10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Conserver à l'écart d'étincelles, de flammes, de la chaleur et d'autres sources d'ignition.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustion incomplète provoque des vapeurs toxiques et nocives, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Corrosion/Irritation cutanée

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau grave.
Aucune donnée disponible sur ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible sur ce produit.

11.1.2. Mélanges

Aucune donnée disponible sur ce produit.

11.1.4. Information toxicologique

Éthanol	Oral – rat – LD50 : >2000 mg/kg	Inhalation - souris – LD50/4 h : >20 mg/l
	Cutané – lapin – LD50 : >2000 mg/kg	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Acétone	Poisson LC50/96 h : 5500 mg/l	Daphnia LC50/48 h : >10000
Éthanol	Daphnia EC50/48 h : 100.0000 mg/l	Algae IC50/72h : 100.0000 mg/l
	Poisson LC50/96h : 100.0000 mg/l	
Heptane {heptane}	Daphnia EC50/48h : 3.0000 mg/l	
	NOEC / EC10 pour les organismes marins ou d'eau douce: 0.097 mg/l	

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est considéré comme facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Coefficient de partage :

Fluide nettoyant Kemet, type C70 : aucune donnée disponible sur ce produit

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- 12 01 07 Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (par sous forme d'émulsions ou de solutions)
- 12 01 09 Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes
- 12 01 10 Huiles d'usinage de synthèse
- 12 01 15 Boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14
- 12 01 18 Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures
- 12 01 21 Déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20

- 12 01 Déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques

- 12 Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques

- 13 01 05 Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
- 13 02 05 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
- 13 02 06 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
- 13 02 07 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables

- 13 02 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

- 13 08 02 Autres émulsions
- 13 08 99 Déchets non spécifiés ailleurs

- 13 08 Huiles usagées non spécifiées ailleurs

- 13 Huiles et combustibles liquides usagés (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)

- 15 01 02 Emballages en matières plastiques

- 15 02 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection

- 15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs

Informations générales

Peut être incinéré si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Élimination du conditionnement

Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

Information supplémentaire

Répartition du numéro EWC doit être conforme au Catalogue Européen des Déchets et doit être effectuée en accord avec une société d'élimination des déchets EA-autorisée.

14. Informations relatives au transport



Pictogramme de danger :

14.1 **Numéro ONU** : UN1950

14.2 **Désignation officielle de transport de l'ONU**
Aérosols.

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID : 2

Risque subsidiaire : Voir SP63
IMDG : 2

Risque subsidiaire : Voir SP63
IATA : 2
Risque subsidiaire : Voir SP63

14.4 **Groupe d'emballage**

-

14.5 **Dangers pour l'environnement**

Non
Polluant marin : non

ADR / RID

Identification du danger : -
Catégorie de tunnel : (D)

IMDG

Code EmS : F-D S-U

IATA

Instruction d'emballage
(fret) : 203
Quantité maximale : 150 kg

Instruction d'emballage
(voyageurs) : 203
Quantité maximale : 75 kg

14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

-

15. Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations:

COMMISSION REGULATION (EU) No 453/2010 of 20 May 2010 amending Regulation (EC) No

1907/2006 of the European Parliament and of the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40. COMMISSION REGULATION (EU) 2015/830 of 28 May 2015 amending Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants

- 2 – 2.1.2. : Classification – CE 1272/2008
- 2 : Pictogramme de danger
- 2 : Conseil de prudence – Réponse
- 15 : Régulations

Texte des phrases de risques présentées en Section 3

- Gaz inflammable 1 : H220 - Gaz extrêmement inflammable
- Liquide inflam. 1 : H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
- Liquide inflam. 2 : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- Aspiration tox 1 : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- Irritant cutané 2 : H315 - Provoque une irritation cutanée
- STOT SE3 : H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- Aquat. aiguë 1 : H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- Aquat. chron. 1 : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- Irritation des yeux 2 : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Teneux maximale en COV : 1000 g/l

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité.

Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; toutefois, ni le fournisseur ni les filiales ne seront pas tenus responsables pour la précision ou la complétude de l'information du présent document.

Cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

Il incombe donc toujours à l'utilisateur, d'assurer une utilisation, une manipulation et un stockage corrects et sûrs selon les réglementations nationales et communautaires (CE).

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.